

Note de version

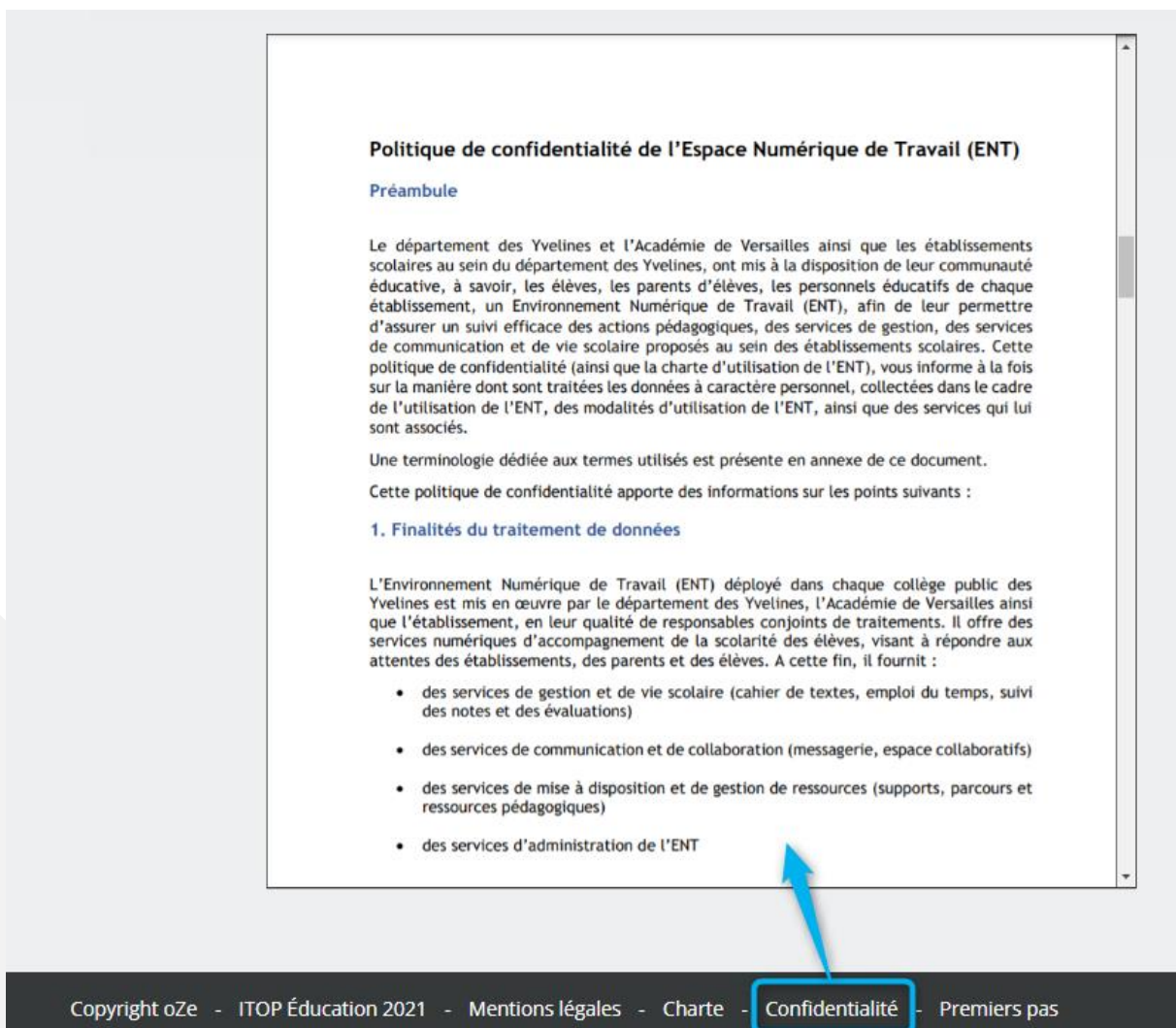
15-12-2021

1. Nouveautés

Politique de confidentialité de l'ENT

Les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont détaillé les politiques de confidentialité de leurs ENT respectifs, qui sont désormais accessibles via un lien dans la barre de bas de page, visible en permanence dans oZe, au même niveau que l'accès aux mentions légales et à la charte de l'ENT.

Le clic sur le lien provoque l'**ouverture d'un autre onglet du navigateur**, présentant le document de politique de confidentialité en format PDF.



Politique de confidentialité de l'Espace Numérique de Travail (ENT)

Préambule

Le département des Yvelines et l'Académie de Versailles ainsi que les établissements scolaires au sein du département des Yvelines, ont mis à la disposition de leur communauté éducative, à savoir, les élèves, les parents d'élèves, les personnels éducatifs de chaque établissement, un Environnement Numérique de Travail (ENT), afin de leur permettre d'assurer un suivi efficace des actions pédagogiques, des services de gestion, des services de communication et de vie scolaire proposés au sein des établissements scolaires. Cette politique de confidentialité (ainsi que la charte d'utilisation de l'ENT), vous informe à la fois sur la manière dont sont traitées les données à caractère personnel, collectées dans le cadre de l'utilisation de l'ENT, des modalités d'utilisation de l'ENT, ainsi que des services qui lui sont associés.

Une terminologie dédiée aux termes utilisés est présente en annexe de ce document.

Cette politique de confidentialité apporte des informations sur les points suivants :

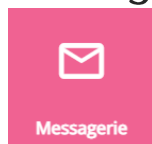
1. Finalités du traitement de données

L'Environnement Numérique de Travail (ENT) déployé dans chaque collège public des Yvelines est mis en œuvre par le département des Yvelines, l'Académie de Versailles ainsi que l'établissement, en leur qualité de responsables conjoints de traitements. Il offre des services numériques d'accompagnement de la scolarité des élèves, visant à répondre aux attentes des établissements, des parents et des élèves. A cette fin, il fournit :

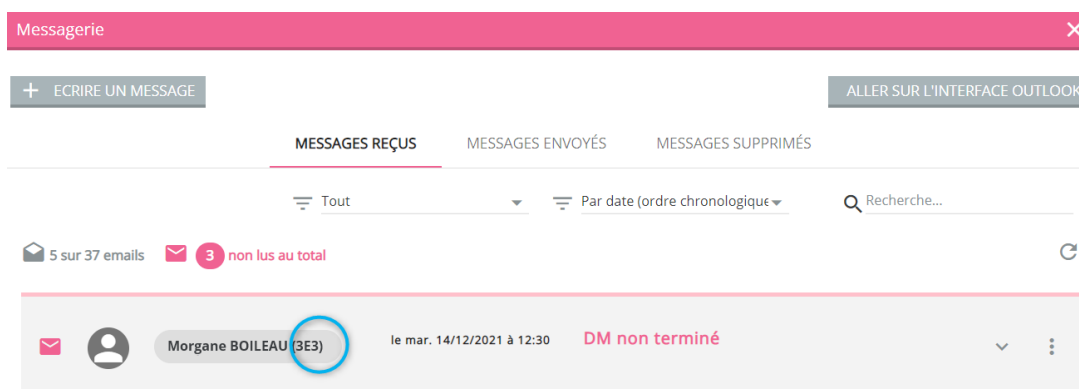
- des services de gestion et de vie scolaire (cahier de textes, emploi du temps, suivi des notes et des évaluations)
- des services de communication et de collaboration (messagerie, espace collaboratifs)
- des services de mise à disposition et de gestion de ressources (supports, parcours et ressources pédagogiques)
- des services d'administration de l'ENT

Copyright oZe - ITOP Éducation 2021 - Mentions légales - Charte - **Confidentialité** - Premiers pas

Messagerie intégrée



Dans les mails reçus des élèves, l'étiquette de l'expéditeur comporte désormais la mention de la classe, pour permettre aux enseignants d'identifier plus rapidement l'élève auteur du message.

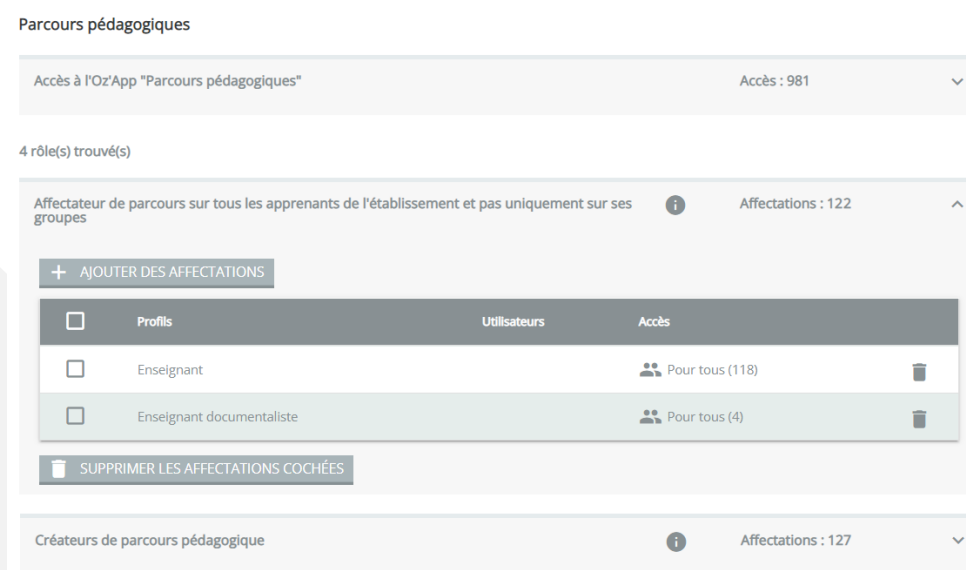


Parcours pédagogiques

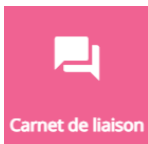


Les droits associés aux parcours pédagogiques ont été affinés. Il est désormais possible, si l'établissement le souhaite, de restreindre les possibilités d'affectation de parcours pour les enseignants, en les limitant uniquement aux élèves de leurs classes et groupes.

Dans l'Oz'App « Droits et rôles », un nouveau rôle a été mis en place : « *Affectateur de parcours sur tous les apprenants de l'établissement et pas uniquement sur ses groupes* ». Il est affecté par défaut à tous les professeurs, mais il suffit de leur ôter ce rôle et leur laisser uniquement le rôle « *Créateur de parcours pédagogiques* » pour restreindre la liste des élèves à qui ils pourront faire des affectations.



Carnet de liaison



Une mention à l'intention des enseignants a été ajoutée, pour expliciter le fait que les responsables des élèves seront bien destinataires des mots envoyés, même si la sélection des destinataires ne porte que sur des élèves.

Carnet de Liaison > Nouveau mot ✕

Titre * Possibilité de répondre Date d'expiration : 02/11/2021

À + Le mot sera visible par les responsables des élèves que vous ciblez, ainsi que par les élèves eux mêmes.

Élèves ciblés :

Tout enlever ✕

B *I* U ~~S~~ - 11pt

Cliquez ici pour joindre des documents, ou déposez-les dans cette zone

2. Correctifs principaux

- **Android / Notifications sur mobile** : Sur les appareils Android, où les notifications de oZe peuvent être délivrées via une Progressive Web App (PWA), le clic sur une notification reçue permet bien d'ouvrir l'application oZe directement sur la page concernée. (#16995)
- **Appel** : Il était possible, en passant par l'Oz'App « Emploi du temps » et en ouvrant un cours supprimé, d'accéder via l'icône « Appel non fait » à une grille d'appel du cours, et de la valider. Désormais l'accès à l'appel n'est plus possible sur les cours supprimés. (#19705)
- **Carnet de liaison** : En tant que personnel de l'établissement, lorsqu'on filtre les carnets de liaison par élèves d'une classe, on peut bien désormais accéder de nouveau aux mots des responsables de tous les élèves de la classe (#19763)
- **Emploi du temps** : Lors de la modification manuelle de séances dans l'emploi du temps, les contrôles de disponibilité indiquent bien de nouveau avec des étiquettes rouges les salles, intervenants ou classes/groupes indisponibles (#19362, #19432)
- **Messagerie intégrée** : La recherche de destinataires par complétion est bien limitée désormais pour les élèves aux seuls utilisateurs qu'ils sont autorisés à voir dans l'annuaire : les professeurs et élèves liés à ses affectations, ainsi que le personnel de l'établissement. (#19368).
- **Pilotage de la vie scolaire au 1^{er} degré** : Dans le registre d'appel, le calcul des absences réelles pour les après-midis a été corrigé, conformément aux indications qui nous ont été données (#19702)